Municipalité de Saint-Jacques

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES :

QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, une assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de cette Municipalité, aura lieu le mercredi 15 décembre 2021, à 19 h, à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint Jacques.

QU'à cette assemblée spéciale, seulement des questions relatives au budget et au programme triennal d'immobilisations seront à l'ordre du jour.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 6E JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière